

## Intervention de la CGT sur le projet d'avis sur la décision modificative n° 2 pour 2010

par Danielle FAURE

Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice-Président,  
Monsieur le Rapporteur,  
Chers collègues,

Cette décision modificative marque effectivement le dernier acte budgétaire où seront inscrites des recettes consécutives aux taxes foncières et à la taxe professionnelle. Si le président du conseil régional relève ce fait dans son rapport introductif à la DM, notre groupe, et parce que la CGT ne renoncera pas sur ce sujet, continuera d'exiger un système fiscal solidaire, plus juste en particulier pour les ménages, et plus efficace pour l'action des services publics. Nous espérons en effet connaître à l'avenir des budgets avec des recettes fiscales dynamiques et justes.

Nous prenons acte des ajustements, ouvertures et autorisations de programme et d'engagement, ainsi que des crédits de paiement pour cet exercice budgétaire.

### Formation

Tout ce qui touche à la formation a bien sûr retenu notre attention et nous soutenons ces actions. Nous espérons que les jeunes demandeurs d'emploi pourront ensuite trouver un travail rapidement, correspondant à leur formation et si possible, dans la région.

Nous déplorons que l'État n'octroie pas la somme budgétée, destinée au Plan régional des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. La démographie qui se profile, en termes de vieillissement dans notre région, est pourtant préoccupante.

Lors de la journée des aidants bénévoles, qui s'occupent de proches ou de voisins dépendants – souvent par affection en dépit de solution de recours – une étude BVA/Novartis indique que ces personnes – principalement des femmes – subissent des répercussions négatives de ce soutien sur leur vie privée, sur leur gestion du temps.

Dans le cadre du débat sur la dépendance, les professionnels de santé, les organisations

syndicales et les associations d'aide aux personnes âgées, alertent déjà sur la dégradation des aides à ce secteur, parlent de souffrance des personnes âgées, des familles et des personnels face au manque de

Ces formations dans la région Centre sont donc une nécessité pour créer des métiers et des emplois qui répondront à l'accompagnement des personnes affectées par le handicap et la dépendance.

La demande du secteur professionnel et des familles est en tout cas une prise en charge universelle et obligatoire de la dépendance et du handicap. Nous la partageons également.

La suppression de cette recette doit nous interpeller car ni la dépendance, ni le handicap ne doivent être laissés à la seule charge des familles. Les plus modestes en seraient, encore une fois, doublement victimes. Seuls les riches pourraient se protéger.

### Lycées

Dans ce budget supplémentaire, la prise en charge des livres scolaires des élèves de seconde est un choix politique que nous soutenons.

L'action « prévention santé » est un autre choix qui mérite d'être remarqué compte tenu de ce qui ressort du rapport « Jeunes », réalisé par le CESER. Il s'agit d'une action permise au titre de la clause générale de compétences. Si la réforme des collectivités en cours maintenait sa suppression, ce genre d'action ne serait plus possible.

Néanmoins, si nous encourageons cette mesure en raison des conséquences dommageables que peut représenter un manque de soins chez un jeune, là encore, une protection sociale de haut niveau, fondée sur la solidarité et l'égalité des droits pour tous, ainsi que le plein emploi laisseraient une disponibilité pour d'autres politiques régionales.

### Contrats de performance énergétique dans 18 lycées

Au sujet des contrats de performance énergétique dans 18 lycées de la région, nous émettons des réserves sur la nature de ces contrats et

souhaiterions obtenir plus d'éléments.

Nous avons déjà évoqué notre inquiétude, lors d'un précédent budget, au sujet de la construction de la toiture du vélodrome de Bourges selon ce même mode de contrat.

D'ailleurs, à ce propos, sachant que les entreprises ont été retenues, nous aimerions savoir si ce mode de financement a été définitivement retenu.

Dans le cas de la performance énergétique, les entreprises privées vont se voir confier l'exploitation, obtiendront ainsi un pouvoir considérable, dans la mesure où elles se seront chargées des prestations de services. En contrepartie, la région doit verser des loyers pendant 15 ans. Il s'agit d'une manière de réduire la dette en n'ayant pas recours à l'investissement, mais il existera une perte de la maîtrise de la collectivité pendant 15 ans.

Alors nous nous interrogeons. La région pourrait-elle remettre en cause cet engagement financier si un problème arrivait ? A-t-elle estimé les risques dans le cas d'une éventuelle reprise du partenariat ? Aura-t-elle un droit de regard sur la sous-traitance éventuelle ? Existera-t-il plusieurs

sociétés retenues ou une seule pour l'ensemble des lycées ?

S'agit-il d'un grand groupe du BTP ? Nous n'en savons rien.

Nous posons ces questions parce que ces contrats de partenariat public-privé ne sont pas sans danger et coûtent généralement cher aux services publics. Ils ont été mis en place dans le cadre d'une conception libérale de la société, où les finances publiques doivent se réduire et où la dette doit disparaître.

Cette logique d'État va de pair avec la volonté d'affaiblir les services publics et, durant cette crise, de renforcer de nouvelles sources de profit pour les grands groupes.

Les Anglo-Saxons en ont fait des expériences bien négatives, alors pourquoi jouer aux apprentis sorciers ?

Nous attendons donc des explications car cette question est tout de même venue en discussion dans les commissions.

Nous partageons pour autant l'avis et nous le voterons.